(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84200992.0

(51) Int. Cl.4: E 04 F 13/08

(22) Date de dépôt: 09.07.84

30 Priorité: 13.07.83 BE 211169

(43) Date de publication de la demande: 23.01.85 Bulletin 85/4

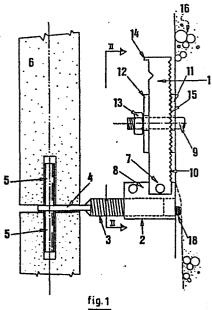
(84) Etats contractants désignés: CH DE FR GB IT LI LU NL SE 71 Demandeur: "Metag", s.p.r.l. rue Jacobs Fontaine 128 B-1090 Bruxelles(BE)

inventeur: Lheureux, Régine Hasseltbergstraat 3 B-1881 Meise-Oppem(BE)

(4) Mandataire: Pieraerts, Jacques et al, Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7, Bte. 1 B-1050 Bruxelles(BE)

Dispositif d'ancrage pour plaques de revêtement flottantes telles qu'utilisées pour le parachèvement de façades et de gros oeuvres en béton.

(5) L'invention concerne un dispositif d'ancrage pour plaques de revêtement flottantes caractérisé par un élément traversé par un goujon d'ancrage (9) serré entre deux plaquettes (11) et (12) maintenues appliquées contre ledit élément (1) entre la tête (13) dudit goujon d'ancrage (9) et le gros oeuvre du bâtiment (16), au moins une tranche dudit élément présentant des indentations (10) destinées à venir en prise avec des saillies (15) ménagées au moins sur la face de la plaquette précitée (11), dirigée, en position d'utilisation, vers ledit élément (1).



"Dispositif d'ancrage pour plaques de revêtement flottantes telles qu'utilisées pour le parachèvement de façades et de gros oeuvres en béton"

L'invention concerne un dispositif d'ancrage pour plaques de revêtement flottantes telles qu'utilisées pour le parachèvement de façades et de gros œuvres en béton, comportant un élément qui peut être immobilisé en hauteur par rapport à un goujon d'ancrage fixé dans le béton, ledit élément étant d'autre part solidarisé par une de ses extrémités d'une douille taraudée coopérant avec une tige filetée dont l'extrémité, dirigée, en position d'utilisation, vers la plaque de revêtement à ancrer, porte une plaquette et au moins une tige d'ancrage.

5

10

15

20

25

L'invention a pour but de réaliser un dispositif d'ancrage qui offre la possibilité d'un réglage dans trois directions, de telle sorte que le positionnement du dispositif d'ancrage par rapport à une plaque de revêtement de façade puisse se faire sans aucune difficulté.

L'originalité de l'invention consiste dans la recherche d'un dispositif conférant une résistance optimum au glissement vertical.

A cet effet, l'élément précité, traversé par le goujon d'ancrage précité, se trouve serré entre deux plaquettes maintenues appliquées contre ledit élément entre la tête dudit goujon d'ancrage et le gros oeuvre du bâtiment, au moins la tranche dudit élément, dirigée en position d'utilisation vers le massif de béton ou le gros œuvre du bâtiment présentant des indentations destinées à venir en prise avec des saillies ménagées au moins sur la face de la plaquette précitée, dirigée en position d'utilisation vers ledit élément.

5

10

15

20

25

30

Un détail de l'invention réside dans le fait que sur la douille précitée est fixée une seconde douille taraudée avec laquelle coopère une vis de réglage qui peut être amenée à buter contre le gros œuvre en béton pour contrebalancer le moment du couple développé dans le dispositif.

D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description qui sera donnée ci-après d'un dispositif d'ancrage pour plaques de revêtement flottantes de façade, selon l'invention. Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les notations de référence se rapportent à la figure ci-jointe.

Les figures 1 et 2 sont, respectivement, une vue de profil et de face avec brisure partielle d'un dispositif d'ancrage selon l'invention.

Le dispositif d'ancrage selon ces figures comporte un élément longitudinal (1) dont une extrémité est solidaire d'une douille taraudée (2) avec laquelle coopère une tige filetée (3) dont l'extrémité porte une plaquette (4) munie d'une ou de deux goupilles d'ancrage (5). La plaque de revêtement (6), représentée en partie à la figure 1, peut être ancrée de toute manière connue en soi. L'élément (1), lui-même, est constitué d'une tôle découpée pour former la douille (2) et constituer une pièce de forme longitudinale qui est repliée, à l'opposé de la douille (2), tandis que l'extrémité (7) de la tôle est rivée ou soudée sur un rebord (8) de la

tôle ayant donné naissance à la douille (2).

5

20

25

L'élément (1), traversé par un goujon d'ancrage (9), présente sur ses tranches des indentations (10) à l'arrière et/ou à l'avant, (ces expressions étant à considérer en position d'utilisation du dispositif). Le goujon d'ancrage (9) enserre l'élément (1) entre deux plaquettes (11) et (12) maintenues serrées entre la tête (13) du goujon d'ancrage (9) et le gros œuvre (16) du bâtiment.

10 La plaquette (11) présente, sur sa face dirigée vers l'élément (1), des rainures (15) qui viennent en prise avec les indentations (10) de l'élément (1), de telle sorte que celui-ci ne peut glisser lelong de la plaquette (11).

En réalité, l'élément (1) ne peut se 15 déplacer dans le sens longitudinal de celui-ci par rapport au goujon d'ancrage (9).

Il est donc possible d'installer la tige filetée (3) et sa plaquette (4) à toute hauteur convenable par rapport au goujon d'ancrage (9) et donc par rapport à une plaque de revêtement représentée schématiquement par la référence (6). Ceci constitue donc un réglage dans une première direction.

On peut également, tout en faisant agripper la plaquette (11) dans les indentations (10) de l'élément (1), installer le dispositif de telle sorte que l'élément (1) forme un angle à gauche et à droite avec la verticale, passant par le centre du goujon d'ancrage (9). Ceci constitue une possibilité d'installation du dispositif dans une seconde direction. 30

Enfin, grâce à la rotation de la tige filetée (3) et de la plaquette (4), cette plaquette (4)

peut être plus ou moins rapprochée de l'élément (1), c.à.d. donc du massif ou gros oeuvre en béton (16) de l'ossature du bâtiment et ceci selon les nécessités. Ceci constitue une possibilité de réglage dans une troisième direction.

Dans le cas d'une exécution préférée, une seconde douille taraudée (17) avec laquelle coopère une vis de réglage (18) qui peut être amenée à buter contre le gros oeuvre ou l'ossature de béton est prévue, de préférence, à hauteur de la première douille taraudée (2). Grâce à cette vis de réglage (18), les effets du moment du couple développé dans le dispositif par suite d'inégalités éventuelles de la paroi en béton, se trouvent être fortement atténués.

Un ergot (14) limite la course de l'élément (1) serré entre les deux plaquettes (11) et (12).

Il est bien entendu que l'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution qui vient d'être décrite et que bien des modifications pourraient y être apportées sans sortir du cadre de la présente demande de brevet, tels que en variante, suivant les nécessités techniques, l'emplacement des indentations (10) sur les deux faces de l'élément ou alternativement sur l'une ou l'autre de celles-ci.

25

5

10

REVENDICATIONS.

- 1. Dispositif d'ancrage pour plaques de revetement flottantes telles qu'utilisées pour le parachèvement de façades et de gros œuvres en béton, comportant un élément qui peut être immobilisé en hauteur 5 par rapport à un goujon d'ancrage fixé dans le béton, ledit élément étant d'autre part solidarisé par une de ses extrémités d'une douille taraudée coopérant avec une tige filetée dont l'extrémité, dirigée, en position d'utilisation, vers la plaque de revêtement à ancrer, porte 10 une plaquette et au moins une tige d'ancrage, caractérisé en ce que l'élément précité (1), traversé par le goujon d'ancrage (9) précité, se trouve, de plus, serré entre deux plaquettes (11) et (12) maintenus appliquées contre ledit élément (1) entre la tête (13) dudit goujon d'an-15 crage (9) et le gros œuvre du bâtiment (16), au moins la tranche dudit élément, dirigée en position d'utilisation vers le massif de béton ou le gros œuvre du bâtiment, présentant des indentations (10) destinées à venir en prise avec des saillies (15) ménagées au moins sur la 20 face de la plaquette précitée (11), dirigée, en position d'utilisation, vers ledit élément (1).
 - 2. Dispositif selon la revendication l, caractérisé en ce que sur la douille précitée (2) est fixée une seconde douille taraudée (17) avec laquelle coopère une vis de réglage (18) qui peut être amenée à buter contre le gros œuvre du bâtiment (16) pour contrebalancer les effets du moment du couple développé dans le dispositif.

25

3. Dispositif selon l'une des re-30 vendications l et 2, caractérisé en ce que l'élément (1) la forme d'un corps allongé constitué par une tôle repliée sur elle-même pour former deux ailes parallèles dont la tranche d'une au moins de celles-ci présente les indentations précitées (10).

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1-3, caractérisé en ce que l'élément précité possède un ergot (14) faisant saillie hors dudit élément et destiné à limiter la cours de cet élément par rapport aux plaquettes (11) et (12) donc par rapport au goujon d'ancrage (9).

